République Française DEPARTEMENT : VOSGES CANTON : GERARDMER COMMUNE : **GÉRARDMER**

A		1	/
1/1	20	cot	0
\mathcal{I}	YY	EL	E

N° _____

(Direction Générale)

TARIFS MUNICIPAUX 2022-2023 - DROITS DE CIRCULATION SUR LE LAC

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux Droit de circulation sur le lac du 21 juin 2021,

ARRETE

<u>Article 1.</u> : Les tarifs Gérômois s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur Gérardmer d'une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle et titulaires de la carte « Service Plus ». En l'absence de carte « Service Plus » le tarif normal/Non Gérômois sera appliqué.

Article 2. : Les tarifs normaux s'appliquent aux personnes non visées à l'article 1er.

Article 3 : Les tarifs municipaux des droits de circulation sur le lac sont fixés à partir du 1^{er} juillet comme ci-après :

République Française DEPARTEMENT : VOSGES CANTON : GERARDMER COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N°

Types d'embarcation	Saison	Mois	Semaine (1 à 7 jours)	Par jour
Dériveurs, voiliers et embarcations appartenant à l'ASG voile, canoé-kayak ou aviron ainsi qu'aux sportifs classés Haut Niveau et/ou lors de compétition fédérale	Crotuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dériveurs, voiliers appartenant aux Gerômois membres de l'ASG, canoé-kayak ou aviron ainsi que les groupes et Associations séjournant à Gérardmer		55,00€	15,00 €	1
Dériveurs, voiliers appartenant aux particuliers non- résidents membres de l'ASG voile, canoé-kayak ou aviron, et aux particuliers Gérômois	165,00€	83,00€	22,00€	1
Dériveurs, voiliers appartenant aux particuliers non- résidents	250,00€	122,00€	42,00 €	10,00€
Planches à voile, Paddle, Canoë Kayak, Barques appartenant à l'ASG, Voile, canoé-kayak ou aviron ainsi qu'aux sportifs classés Haut Niveau et/ou lors de compétition fédérale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Planches à voile, Paddle, Canoë Kayak, Barques appartenant aux Gérômois membres de l'ASG voile, canoé-kayak ou aviron ainsi que les Groupes et Associations séjournant à Gérardmer	14,00€	5,20 €	3,10€	1
Planches à voile, Paddle, Canoë Kayak, Barques appartenant aux particuliers non-résidents membres de l'ASG voile, canoé-kayak ou aviron et aux particuliers Gérômois		17,70€	3,70€	/
Planches à voile, Paddle, Canoë Kayak, Barques appartenant aux particuliers non-résidents	125,00€	60,00€	21,00€	5,20€

Article 4 : La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER, le 9 juin 2022
Le Maire

Stessy SPEISSMANN